



Mon Patron qui répond pas à ma demande de rupture conventionnelle

Par **Emma27**, le **06/01/2022** à **13:31**

Bonjour,

Actuellement en CDI j'ai demandé une rupture conventionnelle, en recommandé avec AR, et je n'ai aucune réponse depuis 20 jours. Cela fait 1 an que je ne bosse plus, j'ai enchaîné mon congé maternité et j'ai pris 6 mois de conger parental. Ce matin je viens d'apprendre, grâce à un autre collègue, que mon poste n'existe plus. Je bosse pour une boîte qui se situe à 1 h 30 de chez moi mais qui bosse avec d'autres entreprises et dans l'entreprise pour qui bosse non plus aucun employé de ma boîte. Je n'ai aucune nouvelle de mon patron.

J'ai vu que après 17 jours sans réponse, c'est automatiquement accepté mais je sais pas comment cela se passe après comme je n'ai pas de nouvelle... pouvez vous m'aider ?

Merci.

Par **Lag0**, le **06/01/2022** à **13:35**

[quote]

J'ai vu que après 17 jours sans réponse c'est automatiquement accepter

[/quote]

Bonjour,

Pourrait-on savoir où vous avez vu une telle chose ?

Par **Emma27**, le **06/01/2022** à **13:58**

Je me suis tromper c'est le DIRECCTE... je comprend pas il disent d'envoyer à l'employeur mais c'est le DIRECCTE qui répond , je comprend rien dans tout sa

Par **morobar**, le **06/01/2022** à **15:16**

Bonjour,

Si votre employeur ne nrépond ,;pas, cela s'interprete comme un refus de sa part.

Il peut vous faire languir des siècles, vous privant ainsi de tout recours auprès de Pole emploi, et vous interdisant aussi la recherche (théorique) d'un autre emploi.

Par **nihilscio**, le **06/01/2022** à **16:06**

Bonjour,

[quote]

J'ai vu que après 17jours sans réponse c'est automatiquement accepter.

[/quote]

Vous avez mal vu. L'absence de réponse n'est pas une acception.